

## RÉMUNÉRATION DES ALTERNANTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

→ A noter que le choix du type de contrat est effectué par l'entreprise en fonction de ses besoins.



### RÉMUNÉRATION SOUS **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

BTS GPME • BTS NDRC • BTS MCO • BTS OL

SMIC HORAIRE AU 01/01/20	HEURES MENSUELLES TRAVAILLÉES	TAUX	BRUT TEMPS PLEIN	SALAIRE BRUT MENSUEL APPRENTI* (sauf exception)	
10.25€	151.667	27%	1554.59€	419.74€	16-17 ans 1ère année de contrat
		39%		606.29€	16-17 ans 2ème année de contrat
		55%		855.02€	16-17 ans 3ème année de contrat
		43%		668.47€	18-20 ans 1ère année de contrat
		51%		792.84€	18-20 ans 2ème année de contrat
		67%		1041.57€	18-20 ans 3ème année de contrat
		53%		823.93€	21-25 ans 1ère année de contrat
		61%		948.30€	21-25 ans 2ème année de contrat
		78%		1212.58€	21-25 ans 3ème année de contrat

\*Cumulable avec différentes aides (prime d'activité, allocations logement, aides Action Logement, aides aux apprentis :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance))

Selon dispositions légales.



### RÉMUNÉRATION SOUS **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

BTS MCO

SMIC HORAIRE AU 01/01/20	HEURES MENSUELLES TRAVAILLÉES	TAUX	BRUT TEMPS PLEIN	SALAIRE BRUT MENSUEL APPRENTI* (sauf exception)	
10.25€	151.667	55%	1554.59€	855.02€	-21 ans BAC Général
		70%		1088.21€	21 / 26 ans BAC Général
		65%		1010.48€	-21 ans BAC Pro ou Techno
		80%		1243.67€	21 / 26 ans BAC Pro ou Techno

\*Cumulable avec différentes aides (prime d'activité, allocations logement, aides Action Logement, aides aux apprentis :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance))

Selon dispositions légales.